Image not found or type unknown

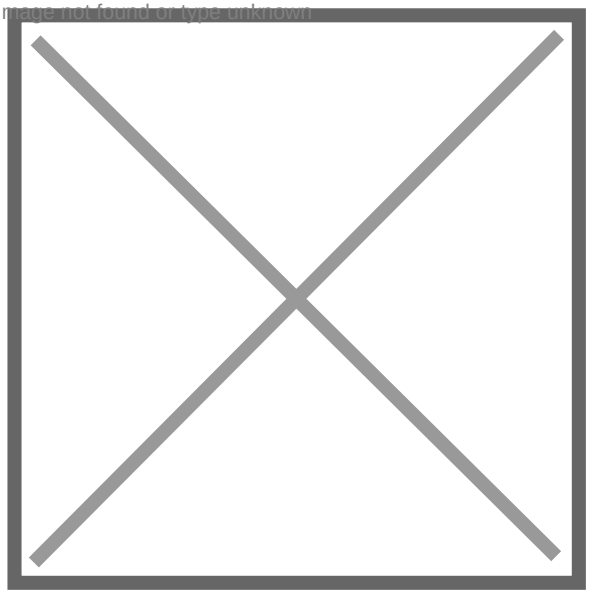

Mariage, adultère et paternité

Par **dignome**, le **30/01/2012** à **17:40**

Bonjour,

Voilà ma situation :

Je fréquente une femme depuis 1 an maintenant, et je viens d'apprendre qu'elle est mariée.
Elle a entreprit des démarches depuis peu pour un divorce amiable avec son mari mais celui ci refuse.
Ils se sont mariés il y a 1 an, mais n'ont jamais vécu ensemble. La seule chose qui les unit est simplement leur passage a la mairie, qui était plus une question de tradition qu'autre chose.

Le problème est le suivant, cette femme est enceinte, et je suis le père de cet enfant.

La situation est la suivante : elle veut divorcer, son mari non, et elle et moi voulons faire notre vie ensemble.

Si la situation venait a persister jusqu'à la naissance de cet enfant, quelles en seraient les conséquences ??
Pourrais je revendiquer ma paternité, aurais je des droits sur cet enfant ??

Merci pour vos réponses, toutes information me sera très utile..

Par **amajuris**, le **31/01/2012** à **18:50**

bjr,

si votre amie est toujours marié, l'enfant aura pour père le mari.
La paternité peut être contestée en rapportant la preuve que le mari ou l'auteur de la reconnaissance n'est pas le père.

Article 312
L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari.

cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés